

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Rapport de l'OVEF demandant une modernisation des stations
d'épuration des eaux usées**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Freymond, Nicolas

Bevorzugte Zitierweise

Freymond, Nicolas 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Rapport de l'OVEF demandant une modernisation des stations d'épuration des eaux usées*, 2009. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.08.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Umweltschutz	1
Gewässerschutz	1

Abkürzungsverzeichnis

BAFU Bundesamt für Umwelt

OFEV Office fédéral de l'environnement

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Gewässerschutz

BERICHT
DATUM: 01.10.2009
NICOLAS FREYMOND

Selon un rapport publié par l'OFEV à l'automne, une centaine de stations d'épuration des eaux usées (STEP) devraient être équipées de systèmes d'**élimination des micropolluants**. En effet, les techniques traditionnelles ne permettent pas d'éliminer les résidus de produits biocides (herbicides, fongicides, etc.), de médicaments, de produits de beauté et de nettoyage. Or, même à des concentrations très faibles, cette pollution nuit aux plantes et animaux aquatiques, ainsi qu'à la qualité des réserves d'eau potable. Ainsi, bien que les concentrations mesurées depuis 2006 ne présentent pas de danger immédiat pour les humains, l'OFEV a préconisé une série de mesures à titre préventif, telles que l'installation de procédés d'épuration spécifiques (par ex. l'ozonisation) dans une centaine de STEP (sur les 700 que compte le pays). L'OFEV doit étudier le financement de cet investissement estimé à 1,2 milliard de francs, auquel il convient d'ajouter 120 millions de francs pour les coûts d'exploitation annuels supplémentaires, dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur la protection des eaux instituant cette nouvelle tâche.¹

1) BZ et NZZ, 2.10.09; OFEV, communiqué de presse, 1.10.09.